

L'ajournement

Toutefois, je pense qu'il est important de souligner encore une fois que, dans des opérations de sauvetage en mer, la fonction première du ministère de la Défense nationale est de coordonner les activités par les centres de coordination des opérations de sauvetage. Lors de chacun des récents incidents survenus sur la côte est et mentionnés par le député, le centre de coordination des opérations de sauvetage a répondu promptement, dès qu'il a su que des navires étaient en détresse.

J'en suis certain, le député sait que les sauvetages maritimes sont essentiellement effectués par des navires relevant d'autres ministères et organismes du gouvernement. Un certain nombre de ces navires patrouillent continuellement la côte est du Canada et ils sont prêts, sur demande, à fournir une aide immédiate.

Il existe également un certain nombre de navires, basés dans divers ports de Terre-Neuve, qui appartiennent surtout au ministère des Transports et dont l'affectation principale est la recherche et le sauvetage en mer.

Bien que la principale tâche de mon ministère et sa fonction essentielle soit de coordonner les recherches maritimes, nous disposons également d'appareils de recherche aérienne, mais nous ne pouvons y avoir recours que lorsque les conditions atmosphériques s'y prêtent. Un examen des trois derniers sauvetages indique que les recherches aériennes ont été retardées à deux reprises par les conditions atmosphériques et une autre fois par l'obscurité. Le fait que l'appareil ait été stationné à Summerside n'a eu aucune conséquence sur les recherches.

Je l'ai déjà dit: la base des Forces armées de Summerside semble vraiment être le meilleur endroit où affecter un avion de recherche, car il se trouve alors au cœur même de la région dont il a la responsabilité. Dans un autre débat au moment de l'ajournement, soit le 26 février 1976, on a versé au hansard les détails des opérations de recherche pour le navire *San Juan*; un examen des événements qui ont entouré cette opération révélera que le centre de coordination des opérations de recherche du ministère a agi avec célérité et fait preuve d'un sens de ses responsabilités, comme à maintes reprises antérieurement d'ailleurs.

Le député reconnaîtra, je crois, le bien-fondé de la déclaration faite récemment à la Chambre par le ministre d'État (Pêches) (M. LeBlanc). Il parlait du travail du ministère de la Défense nationale et de celui des Transports dans le domaine de la recherche et du sauvetage. Il a affirmé qu'à maintes reprises ces ministères avaient sauvé des vies. J'espère que le député le reconnaîtra et saura en informer ses électeurs. J'aimerais qu'il réfléchisse plus souvent au nombre de fois où des pilotes sont sortis par mauvais temps et ont fait un sauvetage, plutôt que de souligner—je sais qu'il lui incombe de le faire, mais malheureusement cela n'est pas très flatteur ou même juste pour certains membres de nos Forces armées—le nombre de fois où ils ont échoué. A tout prendre, à mon avis, le travail des Forces canadiennes est d'un très haut niveau.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)